



Point presse du 31 mars 2015 – Fiche thématique

Formation professionnelle: renforcement des mesures dans les champs d'action prioritaires

La formation professionnelle contribue pour une grande part à l'intégration des jeunes sur le marché du travail et à la mise à disposition de l'économie de personnel qualifié. Il y a une année, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux ont défini quatre champs d'action prioritaires et les mesures correspondantes. Après le vote populaire contre l'immigration de masse, la valorisation du potentiel du personnel indigène a gagné en importance. Les mesures prévues doivent dès lors être renforcées.

Renforcement de la formation professionnelle supérieure

Les mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure sont coordonnées dans le cadre du projet stratégique lancé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

- **Financement:** conformément à la décision prise par le Conseil fédéral à l'été 2014, les participants à des cours préparatoires aux examens fédéraux doivent être soutenus financièrement par le biais de subventions fédérales directes à compter de 2017. Ce système vise à aplanir les différences entre les étudiants des diverses voies de formation du degré tertiaire quant aux frais qu'ils doivent assumer. La procédure de consultation relative à une révision partielle de la loi fédérale sur la formation professionnelle court jusqu'au 21 avril. Le montant des dépenses supplémentaires ainsi que la répartition des charges entre la Confédération et les cantons seront définis dans le cadre de la révision de la LFP et des moyens disponibles selon le message FRI pour les années 2017 à 2020.
- **Positionnement:** afin d'améliorer la comparabilité et la reconnaissance des diplômes de formation professionnelle suisses au niveau international, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (CNC formation professionnelle). Sa mise en œuvre est en cours. Les premiers suppléments aux diplômes et suppléments descriptifs des certificats devraient être disponibles à l'été 2015. Les travaux en vue de traduire en anglais les titres de la formation professionnelle supérieure de manière pertinente et compréhensible se poursuivent en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle. Des solutions se sont aussi dessinées lors d'une table ronde qui a eu lieu au début de l'année. En outre, les activités de marketing en cours, telles que la campagne «Formationprofessionnelle.plus», seront davantage axées sur la formation professionnelle supérieure et les passerelles vers les hautes écoles spécialisées gagneront en visibilité.

Informations complémentaires: <http://www.sbf.admin.ch/hbb/index.html?lang=fr>

Encouragement de la maturité professionnelle et de l'orientation pratique des hautes écoles spécialisées

A l'automne 2014, les partenaires de la formation professionnelle ont élaboré un concept destiné à renforcer la maturité professionnelle. La première étape a permis, à partir des résultats de l'évaluation de données et d'enquêtes menées auprès des cantons et des organisations du monde du travail, d'élaborer les bases pour le développement de mesures d'encouragement concrètes et de modèles de formation par branche. Une étude pour récolter des données complémentaires a été lancée par le SEFRI au début de l'année auprès de tous les cantons et de 146 organisations du monde du travail.

La Table ronde des écoles professionnelles et les cantons ont pour leur part pris des résolutions. Une séance entre les différents partenaires est prévue début avril pour déterminer la coordination, la mise en œuvre des différents travaux et la répartition des rôles respectifs.

L'accent doit également être mis sur l'acquisition par les titulaires d'une maturité gymnasiale d'une expérience pratique avant et pendant leurs études dans une HES. Le SEFRI soutient à cet effet la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities) dans l'élaboration de conditions-cadres s'appliquant à toute la Suisse pour l'année d'expérience professionnelle que doivent effectuer au préalable les titulaires d'une maturité gymnasiale dans les domaines de la technique, de l'économie et du design. Un guide relatif à l'année d'expérience professionnelle est en cours d'élaboration. Par ailleurs, les hautes écoles spécialisées ont la possibilité, pendant un laps de temps donné (trois ans), d'admettre également dans des filières bachelor spécifiques des domaines MINT des titulaires de la maturité gymnasiale qui ne justifient pas de l'expérience professionnelle requise, pour autant que les cursus concernés se caractérisent par un lien très étroit avec la pratique et une durée d'études plus longue (quatre ans au lieu de trois). Les premières filières d'études débiteront au semestre d'automne 2015. Le SEFRI évaluera ensuite la mesure et présentera les résultats avec la prise de position du Conseil des hautes écoles dans un rapport adressé au DEFR à l'intention du Conseil fédéral.

Informations complémentaires: <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20050144/index.html>

Faciliter l'accès aux diplômes professionnels et aux changements de professions chez les adultes

Toujours dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la priorité reste le soutien aux adultes qui souhaitent obtenir un diplôme professionnel en suivant une formation de rattrapage ou changer de profession. Les partenaires de la formation professionnelle procèdent actuellement à la mise en œuvre des mesures présentées dans le rapport de base *Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes*. Il est prévu d'inscrire cette thématique en 2015 dans les objectifs politiques de la Confédération et des cantons ainsi que dans le message FRI 2017 à 2020. La formation professionnelle initiale pour adultes sera prise en compte dans l'élaboration de l'ordonnance sur la formation professionnelle continue. La mise en place et le développement d'offres pour les adultes seront encouragés dans le cadre de la révision du guide relatif à la validation des acquis et de l'élaboration d'un guide relatif aux types de formation et aux formes d'examen adaptés aux adultes. Des travaux d'élaboration d'un concept d'information nationale et de clarification des questions de financement et d'accompagnement seront en outre entamés. Ce concept prendra notamment la

forme d'études qui permettront d'en savoir plus sur les publics cibles, le potentiel, les obstacles et les facteurs de succès. Les mesures prises doivent contribuer à créer des conditions-cadres efficaces et adaptées pour l'obtention de diplômes professionnels et la réorientation professionnelle chez les adultes, le but étant en définitive d'augmenter le taux de réussite. Toutes ces étapes seront accompagnées de données statistiques.

Optimisation de la préparation au choix d'une profession et du passage vers la formation postobligatoire

Le quatrième champ d'action concerne l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, qui joue un rôle déterminant non seulement durant le processus d'orientation des jeunes mais aussi, dans une optique d'apprentissage tout au long de la vie, pendant tout le parcours professionnel et formatif des individus. La Confédération et les cantons ont élaboré conjointement un projet d'optimisation s'articulant autour de trois axes: la préparation au choix d'une profession, la formation, formation continue incluse, des conseillers et les supports d'information utilisés. Un concept de projet a été établi et un groupe de coordination comprenant des représentations de la Confédération, des cantons, des organisations faïtières du monde du travail et des partenaires sociaux a été créé. Une séance de lancement est prévue au premier trimestre 2015.

La première étape consiste en un état des lieux de la préparation au choix d'une profession, lequel débouchera sur la rédaction d'un rapport répertoriant les bonnes pratiques et présentant des recommandations à l'intention de tous les acteurs concernés. Le rapport fournira également des points de repère sur la poursuite du développement et l'optimisation du matériel d'information destiné à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Lors d'une seconde étape, le profil de qualification de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et les critères d'évaluation des filières de formation correspondantes seront examinés à la lumière des exigences actuelles.